

10 Faits divers & Justice

Après leur arrestation pour trafic de pointes d'ivoire à Mouila Le préfet de la Basse-Banio et son épouse condamnés à 3 et 6 mois de prison ferme

Styve Claudel ONDO
MINKO
Libreville/Gabon

INTERPELLÉ il y a quelque temps par les éléments de la Police judiciaire (PJ), à Mouila, en compagnie d'une de ses épouses, M.K.M., le préfet de la Basse-Banio, Eugène Nziengui, a été fixé sur son sort à l'issue de l'audience qui a eu lieu au tribunal de première instance du chef-lieu de la province de la Ngounié, jeudi 16 mai dernier. Accusé

d'avoir tenté d'écouler deux pointes d'ivoire, le premier responsable de l'administration déconcentrée du département de la Basse-Banio a donc été condamné à trois (3) mois de prison ferme. Sa conjointe a, quant à elle, écopé six mois (6) d'emprisonnement.

Pour mémoire, le préfet et sa seconde épouse étaient en possession de deux pointes d'ivoire au moment de leur interpellation dans une structure hôtelière de Mouila (lire l'Union du samedi 11 au dimanche 12 mai 2019). C'est dire que la fragrance du délit a été



Les deux défenses d'ivoire à l'origine des déboires judiciaires du préfet de la Basse-Banio, Eugène Nziengui.

établie de facto par les Officiers de police judiciaire (OPJ), qui se sont

appuyés sur l'article 275 du Code forestier pour confondre les mis en

cause. Le couple a donc été placé sous mandat de dépôt, le vendredi 10

mai, en compagnie de deux autres personnes présentées comme leurs complices supposés.

Si le tribunal de première instance de Mouila a promptement jugé Eugène Nziengui et sa femme, il s'est, par contre, déclaré incompétent concernant leurs complices présumés. En effet, apprend-on de source judiciaire, les deux hommes devront être mis à la disposition de la juridiction de Tchibanga pour compétence...!

Insolite dans le département du Ntem

La célébration d'un mariage en vampire divise des familles à Medoumou



Le corps-de-garde où s'est tenue la réunion avec le commandant de brigade.



Un quartier de Medoumou qui vient d'être le théâtre d'un fait pour le moins insolite.

RAD
Bitam/Gabon

UNE octogénaire et un jeune homme convolent en justes noces. Au menu du repas proposé aux invités, de la chair et du sang humains. Trois enfants auraient subi des sévices lors de la manifestation. Le premier, qu'on a fait descendre au fond d'une tombe pour récupérer le macchabée, se retrouve avec la chair coincée entre ses dents. Le deuxième, qui a refusé de participer au festin, a une joue bien enflée après avoir reçu une gifle. Le troisième, lui, boira du sang humain de force.

Cette affaire surréaliste se déroule à Medoumou, village du canton Mbo'a, dans le département du Ntem dont Bitam est le chef-lieu. Une source autorisée renseigne que la célébration d'un mariage en vampire entre M.A.T.,

octogénaire rajeunie de moins de 50 ans à l'occasion, et le petit G.A., la vingtaine, a été dramatique pour trois jeunes garçons d'à peine 9, 10 et 12 ans. Une infection dentaire contractée par le petit F.C. est le point de départ de la tourmente, qui divise aujourd'hui des familles.

Les faits étant de nature à troubler l'ordre public, le préfet du Ntem, suite aux plaintes du chef de village de Medoumou, a instruit le commandant de brigade de Bitam pour enquêter sur cette situation paranormale. Mais, une fois sur place, le gendarme aurait été incapable de démêler les fils de l'écheveau, invoquant une absence de preuves.

Ce qui est sûr dans cette histoire, c'est que les versions des trois victimes, entendues séparément, corroborent. " Les trois enfants disaient la même chose, comme s'ils s'apuyaient sur un docu-

ment", affirme un témoin, qui a pris part à l'audience tenue au corps-de-garde du village. Il résulte de la narration des faits que F.C. est tombé malade. Il souffre atrocement du mal des dents. Tous les remèdes que lui administrent ses parents sont sans effet. D'où la décision de ses derniers d'amener leur fils dans une église du réveil, pour des séances de prières. Y étant, le petit crache le morceau.

" Tantine M.A.T. et G.A. devaient se marier en vampire. Les femmes habillées en robes caba s'activaient à couper le bois, puiser de l'eau et planter le décor qui sied à l'évènement. Au menu du repas, les convives devaient manger de la chair humaine. Ainsi, tante M.A.T., au volant d'un véhicule de luxe, accompagnée de son futur époux, est venue me chercher. J'ai été conduit de force sur une tombe. Mes bourreaux m'ont fait descendre au fond du caveau avant de

m'exiger de mordre le cadavre pour l'en sortir. Je me suis exécuté. En mordant le macchabée dans sa dernière demeure, des fibres de chair se sont coincées entre mes dents. Ce sont elles qui pourrissent dans ma bouche", raconte le petit, qui prévient qu'un autre jeune du village viendrait à mourir s'il n'est pas soigné.

QUESTIONS SANS RÉPONSES• Quelques jours après, le garçon en question, D.D.A., se retrouve avec une joue enflée, laissant échapper du pus. " Mon fils a souffert. Pendant le bain, un pus d'une odeur nauséabonde sortait infiniment de sa bouche. J'ai dépensé plus de 60 000 francs, sans solution", explique le père de la victime, qui a alors pris la décision de conduire le malade à la mission catholique de Mimbang.

Interrogé par les prêtres, l'enfant débite, sous les yeux larmoyants de son géniteur, raconte les faits :

" F.C., Y.A.N. et moi, nous nous sommes rendus au mariage à bord d'un balai de cuisine. Y.A.N., que nous avons pris en dernier, était assis derrière, moi au milieu et F.C., le pilote, devant. Dès qu'on a pris place sur le balai, il nous a été demandé de taper les pieds au sol, afin que le balai prenne l'envol, tel un avion. Nous avons exécuté. Une fois au lieu de la cérémonie, nous avons pris place. Pendant le repas, on m'a apporté de la chair humaine pour la consommer. Mon refus m'a valu une gifle du marié, sur ordre de son épouse aux allures d'une fille de trente ans. Raison pour laquelle ma joue est enflée."

Y.A.N., lui, affirme avoir bu un verre de sang humain. Ses parents ont alors eu recours à un pasteur pour des séances de purification.

Durant la réunion convoquée par le commandant de brigade, plusieurs intervenants ont demandé à M.A.T. de cesser ses pra-

tiques maléfiques. Mais elle a tout nié en bloc. Curieusement, comme par enchantement, les victimes ont recouvré leur santé au sortir de cette "audience".

Quelle était donc la tombe profanée et d'où venait le sang servi? Le commandant de brigade n'a pas cherché à creuser davantage, arguant de l'absence de preuves.

Medoumou est souvent le théâtre d'événements paranormaux. Un mort qui neutralise le profanateur de sa tombe, un coq égorgé placé dans un congélateur en état de fonctionnement, qui en sort vivant 24 heures après, trois personnes qui disparaissent en brousse, l'une après l'autre, un enfant et d'autres mineurs qui "mangent" au moins deux macchabées...Autant d'histoires surréalistes enregistrées ces derniers temps dans cette contrée située à une vingtaine de kilomètres de Bitam.